

6.0 crédits	30.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	Devresse Marie-Sophie ; Kaminski Dan ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Le cours comprend deux parties.</p> <p>La première a pour objet une réflexion sur les rapports entre le droit, la déontologie et l'éthique. Quelles sont les normes qui traitent de l'agir du criminologue ? Quel est leur champ d'application ? Quelle est leur force obligatoire ? Dans quelle mesure leur application requiert-elle une démarche éthique de la part du criminologue ?</p> <p>La seconde partie est plus précisément articulée autour des questions éthiques qui peuvent se poser au criminologue dans son agir. D'un point de vue général, autour de quelle(s) conception(s) de l'homme le savoir criminologique s'est-il organisé ? Autour de quels projets de société le savoir et les pratiques criminologiques trouvent-elles leur justification éthique et sociale ?</p> <p>D'un point de vue particulier, la pratique criminologique se trouve souvent confrontée à des choix difficiles : de nombreux dilemmes et paradoxes l'affectent (parmi lesquels, par exemple, la dualité des fonctions d'aide au sens large et des fonctions de contrôle). Directeurs de prison, agents de probation, équipes de guidance sur ordonnance ou de prestations philanthropiques, équipes de prévention, policiers, magistrats doivent en permanence se situer face à des exigences qui apparaissent souvent comme contradictoires ou trouver des réponses à des questions pour lesquelles aucune norme instituée ne peut servir d'outil. La réflexion éthique sera alors menée à partir de chacun des champs particuliers d'intervention.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>L'objectif du cours double. Au terme du cours, l'étudiant devra, d'une part, être capable de situer les pratiques criminologiques dans les champs normatifs où elles s'inscrivent : le droit et la déontologie, notamment. Il devra savoir identifier le sens recherché par les auteurs des règles et analyser la capacité de transformation et de production de sens des acteurs en charge de leur application.</p> <p>Au terme du cours, l'étudiant devra, d'autre part, (sachant que les normes ne constituent que des repères incomplets) comprendre et appréhender les principales questions qui se posent au niveau de la définition de l'éthique dans la philosophie contemporaine, ainsi que l'enjeu et le sens des débats éthiques ; il devra aussi se montrer capable de réfléchir à la construction d'un cadre de référence éthique pour l'action dans le champ criminologique et la mise en oeuvre des règles de déontologie.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Examen écrit
Contenu :	La première partie du cours est consacrée aux aspects déontologiques des métiers criminologiques. La seconde envisage la dimension éthique de ces métiers. Divers secteurs d'intervention et divers enjeux seront rencontrés au moyen de lectures , de diffusion de films ou documentaires et de rencontres avec des invités experts et praticiens de ces secteurs.
Cycle et année d'étude :	<p>> Certificat universitaire en éthique économique et sociale</p> <p>> Master [120] en criminologie</p>
Faculté ou entité en charge:	ECRI